

**TDR DE LA JOURNEE DE SENSIBILISATION DES ACTEURS EN CHARGE DE  
LA VERIFICATION ET DU CONTROLE DE VERIFICATION DE LEGALITE DES  
ADMINISTRATIONS IMPLIQUEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD  
DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT) ENTRE L'UNION  
EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.**

**Sur financement :** CF 087901 WWF-UK

**Lieu et date :** Salle de conférence du restaurant Kanakou, le 15 novembre 2013

**1 – Bref aperçu**

La RCA et l'Union Européenne ont conclu les négociations de l'APV en décembre 2010.

A terme, l'Accord prévoit qu'un système soit développé permettant de suivre, vérifier et assurer, pour chaque exportation, la légalité de toutes les sources de bois et produits dérivés, fabriqués, acquis et/ou en circulation en République centrafricaine à l'exception pour le moment des bois qui proviennent des forêts communautaires et des permis artisanaux.

Une feuille de route a été élaborée par les deux parties pour permettre la mise en œuvre de cet accord. Dans cette feuille de route, il y'a la sensibilisation du public notamment les agents des administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'accord. Cette activité, n'est réalisée depuis le paraphe de l'accord car elle fait partie des priorités de la convention de financement de la DUE. Etant donné que notre pays vient de connaître des crises militaro-politiques ayant entraîné un changement au niveau de l'Etat, le Comité National de Mise en Œuvre et de Suivi (CNMOS) de l'accord avec l'appui financier du WWF a été sollicité pour revoir la feuille de route adaptée à la réalité du pays à travers un atelier qui s'est déroulé du 27 au 28 juin 2013. A l'issue de cet atelier, la sensibilisation des acteurs du secteur public en charge de la vérification et du contrôle de vérification de la légalité de bois produit en Centrafrique fut retenue comme étant une activité prioritaire à réaliser en urgence. Les membres du CNMOS ont noté qu'après le changement politique, plusieurs cadres des départements ministériels ont été changés ou mutés. D'où, il serait souhaitable que leurs remplaçants soient d'abord informés et sensibilisés pour qu'ils puissent préparer à leur tour, leur ministre respectif pour la grande journée de sensibilisation des décideurs politiques le moment venu.

Il y'a donc nécessité d'organiser une journée de sensibilisation et d'information générale à l'endroit des acteurs des départements ministériels chargés de la vérification et du contrôle de vérification de la légalité du bois qui sont impliqués dans l'APV.

En raison des difficultés financières qu'éprouve le Secrétariat Technique Permanent (STP), structure du département en charge de la mise en œuvre de l'Accord, celui-ci n'est pas financièrement en mesure d'organiser cette journée de sensibilisation.

C'est dans ce cadre que le STP a sollicité l'appui du WWF pour la prise en charge de cette journée de sensibilisation qui est un élément clé de la gouvernance forestière.

Dans l'optique d'apporter son appui à la réalisation de cet atelier, le WWF a d'abord contribué à l'organisation d'un pré atelier de validation des supports de communication relatifs à cette journée de sensibilisation des administrations impliquées.

La présente action qui représente la dernière phase d'appui du WWF à ce projet permettra d'organiser effectivement cette journée de sensibilisation et information des acteurs du secteur public en charge de la vérification et du contrôle de vérification de la légalité de bois produit en Centrafrique.

## **2 – Objectif**

L'objectif de cet atelier d'un jour est d'informer et sensibiliser les principaux acteurs des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre de l'accord sur les éléments principaux de l'APV;

## **3 - Résultats Attendus**

Au terme de la journée de sensibilisation les résultats attendus sont les suivants :

- Environ 50 acteurs informés et sensibilisés sur les éléments principaux de l'APV;
- Leur efficacité renforcée
- La communication, outil essentiel de mise en œuvre est développée entre les différents acteurs;

## **4 – Méthodologie**

La journée de sensibilisation et d'information générale des principaux acteurs des structures ministérielles chargées de la mise œuvre de l'accord, se déroulera le 15 novembre 2013 à Bangui. Elle sera animée par des présentations PowerPoint qui seront suivies des questions et réponses. Deux présentations seront exposées par les membres du STP, une par un représentant de la société civile et une dernière par un représentant des entreprises privées.

Des supports documentaires seront remis aux participants notamment les présentations PowerPoint et un exemplaire du document de l'accord.

### **4.1 – Participants**

#### **4.1- Participants De L'annexe V De L'accord**

1. Ministère des eaux et forêts : **10** (inspection centrale, centre de données forestières, direction générale des eaux et forêts, direction des affaires juridiques et du contentieux, direction générale des services régionaux, direction de l'agence de gestion durable des ressources forestières)
2. Ministère des finances : **05** (inspection centrale des finances, direction générale des impôts et des domaines, direction des études, de la législation fiscale, direction générale des douanes et droits indirects)
3. Ministère du commerce : **05** (inspection centrale en matière du commerce, direction générale du commerce et de la concurrence, direction de la concurrence)

4. Ministère du travail : **08** (inspection centrale du travail, direction générale du travail et de la prévoyance sociale, inspection centrale du travail de Bangui, direction générale de la caisse nationale de sécurité sociale, direction de recouvrement, direction générale de l'ACFPE, direction des affaires financières)
5. Ministère de la justice : **03** (inspection judiciaire, tribunal du commerce et le service des greffes du commerce)
6. Ministère de l'environnement : **03** (inspection centrale en matière de l'environnement, direction générale de l'environnement et de la direction de la surveillance environnementale)
7. Ministère de l'agriculture : **03** (inspection centrale en matière d'agriculture, direction générale de l'agriculture et direction de l'agriculture)
8. Ministère de la défense : **02** (direction générale de la gendarmerie et direction générale de la police)

#### **4.2- Autres Participants**

9. Présidence de la République : **02** (Direction de Cabinet, Secrétariat Général)
10. Primature : **02** (Direction de Cabinet, Conseil Spécial de Gestion Durable,)
11. Conseil National de Transition **02** (Direction de Cabinet, Conseiller Ressources Environnement)
12. Réseau des Journalistes des Droits de l'Homme (RJDH) : **03**
13. CAONF: **01**

#### **4.2 Durée de l'atelier**

L'atelier de sensibilisation et information qui aura lieu le 15 de ce mois de novembre 2013 durera une journée (1 jour)

#### **5. Besoins et cout de l'atelier**

##### **5.1- Besoins pour l'atelier**

- Multiplication des documents sur les diverses présentations et le document de l'APV ;
- Location de salle de conférence avec sonorisation
- Prise de contact/distribution des invitations/organisation de la journée ;
- Confection de deux banderoles ;
- Cocktail ;
- Presse ;

##### **5.2- Coût de l'atelier**

Voir fichier Excel.